

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 09 juillet 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 22 – REPRÉSENTÉS : 5

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et REKIS Bruno, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : Mmes BOURGUIGNON Agnès (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), MOURAUD Dominique (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*).

**ABSENTS** : MM. BERNIER Sébastien et MOUSSU James.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : M. POINTEAU Jean-Luc et Mme DUBOURG Yolande

**OBJET** : *Avance de trésorerie entre budget assainissement et budget principal*

N° 2020 / 07 / 07

*Vu l'article R.221-70 du Code général des collectivités territoriales disposant que « en cas d'insuffisance des sommes mises à disposition de la régie, la régie ne peut demander d'avances qu'à la commune. Le conseil municipal fixe la date de remboursement des avances » ;*

*Vu la situation du compte 515 du budget assainissement du fait, de la crise sanitaire, du retard de paiement de l'acompte 2020 des prestations d'assainissement par le gestionnaire d'eau potable ;*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Considérant la nécessité d'effectuer des paiements de factures ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE le versement d'une avance d'un montant de 200 000 € du budget principal au budget assainissement,*

*APPROUVE la date de remboursement intégral de cette avance par le budget assainissement au 15 décembre 2020.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 20 juillet 2020,  
Le Maire,

